

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

**Séance ordinaire du 13 août 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 13 août 2018, à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers :  
Lévis Duchesne  
Richard Lapointe  
Martin Voyer  
Luc Maltais  
Evans Potvin  
Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents :  
Marie-Hélène Boily, directrice générale  
Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

**2. 175.08.2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018.
4. Rapport des activités du conseil
  - 4.1. Administration et développement :
    - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 9 juillet au 13 août 2018
    - 4.1.2 Adoption du Règlement n° 237-2018 modifiant le Règlement n° 178-2015 et ses amendements en vigueur relatif au Programme de revitalisation centre-ville
    - 4.1.3 Programme de supplément au loyer – Renouvellement de l'entente de gestion (org. :000085)
    - 4.1.4 Autorisation de signataires – Addenda à l'entente signée le 30 août 2016 dans le cadre du programme supplément au loyer – Marché privé – SL1
  - 4.2. Gestion du territoire
    - 4.2.1. Adoption du Règlement n° 234-2018 modifiant le Plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur
    - 4.2.2. Adoption du second projet de Règlement n° 235-2018 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur
    - 4.2.3. Adoption du second projet de Règlement n° 236-2018 modifiant le règlement n° 132-2012 concernant les usages conditionnels
    - 4.2.4. Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Monsieur Martin Gaudreault – Développement de villégiature sur une partie désaffectée d'une gravière
    - 4.2.5. Demande d'autorisation de passage – Challenge cycliste des Bleuets Desjardins
    - 4.2.6. Octroi de contrats aux Produits B.C.C. inc. – Recyclage de boues, mesurage et échantillonnage de l'étang 2 de Métabetchouan
    - 4.2.7. Acceptation d'une quittance complète et finale envers la compagnie Construction Bon-Air inc.
    - 4.2.8. Autorisation d'un signataire – Transaction et quittance – Certains réclamants de la rue des Prés
  - 4.3. Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie :
    - 4.3.1. Autorisation d'une activité en vertu du règlement no 1000-07 – Festival d'automne et versement d'une contribution financière
  - 4.4. Rapport des activités du conseil :
    - 4.4.1. Représentation du conseil municipal, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance
6. Affaires nouvelles :
7. Période de questions des citoyens
8. Levée de la séance

***Adoptée à l'unanimité***

---

**3. 176.08.2018 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2018**

---

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Martin Voyer d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 juillet 2018 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

***Approuvé à l'unanimité***

---

**INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL**

---

Aucune intervention

---

**4. RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

**4.1 ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

---

**4.1.1. 177.08.2018 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 10 JUILLET AU 13 AOÛT 2018**

---

*Certificat de disponibilité de crédit*

Je, soussignée, Marie-Hélène Boily, directrice générale et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

---

*Marie-Hélène Boily*  
*Directrice générale et trésorière*

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 10 juillet au 13 août 2018 laquelle totalise la somme de 365 447,03 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.1.2. 178.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 237-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 178-2015 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR RELATIF AU PROGRAMME DE REVITALISATION CENTRE-VILLE**

---

M. Evans Potvin propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le règlement n° 237-2018 modifiant le règlement n° 178-2015 et ses amendements en vigueur relatifs au Programme de revitalisation centre-ville. Ce règlement fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.1.3. 179.08.2018 PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER ACCÈS LOGIS – RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE GESTION (ORG. :000085)**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser le renouvellement de l'entente de gestion de sept (7) unités (org. : 000085) pour le Programme de supplément au

loyer conclue entre la Société d'Habitation du Québec et la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix pour la période du 31 mars 2018 au 31 mars 2023.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.1.4. 180.08.2018 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – ADDENDA À L'ENTENTE SIGNÉE LE 30 AOÛT 2016 DANS LE CADRE DU PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER – MARCHÉ PRIVÉ – SL1**

---

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais d'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix l'addenda à l'entente signée le 30 août 2016 concernant le Programme supplément au loyer – Marché privé – SL1 intervenue avec la Société d'habitation du Québec.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2 GESTION DU TERRITOIRE**

---

**4.2.1. 181.08.2018 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 234-2018 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N° 21-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Evans Potvin d'adopter le Règlement n° 234-2018 modifiant le plan d'urbanisme n° 21-99 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation de villégiature à même une aire d'affectation agricole et, conséquemment, agrandir le secteur de villégiature du 38<sup>e</sup> chemin.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.2. 182.08.2018 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 235-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'adopter le second projet de règlement n° 235-2018 modifiant le règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur afin de :

- d'y prévoir des dispositions spécifiques applicables à l'hébergement saisonnier et/ou permanent pour les exploitations agricoles;
- d'agrandir la zone 28-V à même une partie des zones 29-I et 30-A, et d'agrandir la zone 29-I à même une partie de la zone 30-A.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.3. 183.08.2018 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 236-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 132-2012 CONCERNANT LES USAGES CONDITIONNELS**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'adopter le second projet de Règlement n° 236-2018 modifiant le Règlement n° 132-2012 concernant les usages conditionnels en vue d'ajouter une section relative aux usages commerciaux et industriels en zones agricoles et forestières.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.4 184.08.2018 DEMANDE D'APPUI À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - MONSIEUR MARTIN GAUDREULT – DÉVELOPPEMENT DE VILLÉGIATURE SUR UNE PARTIE DÉSAFFECTÉE D'UNE GRAVIÈRE**

---

**Considérant** la décision du Conseil municipal d'amorcer une modification à sa réglementation d'urbanisme dans le but de permettre la concrétisation d'un projet de développement de villégiature sur une partie désaffectée de sa gravière située au 38<sup>e</sup> Chemin;

**Considérant que** Monsieur Martin Gaudreault doit adresser à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une demande d'autorisation visant à préciser les limites de l'autorisation accordée à cet endroit par la Commission en 1982;

**Considérant que** la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme et que la demande sera conforme à la réglementation municipale lorsque les projets de règlements 234-2018 et 235-2018 seront en vigueur lesquels visent à agrandir la zone 28V à même une partie de la zone 29 I;

**Considérant qu'**une autorisation de la CPTAQ a déjà été émise dans ce dossier en 1982, et que cette autorisation est toujours valable aujourd'hui ;

**Considérant que** le secteur ne peut plus être utilisé à des fins de gravières, et que son enclavement le rend peu propice à une exploitation agricole ;

**Considérant que** le projet s'inscrit dans le prolongement d'un secteur de villégiature existant ;

**Considérant que** la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a informé la Ville que ce projet de développement de villégiature serait conforme au schéma d'aménagement.

**À ces causes**, monsieur le conseiller Luc Maltais propose, appuyé par monsieur le conseiller Martin Voyer que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix informe la Commission de protection du territoire agricole du Québec qu'elle appuie la demande présentée par monsieur Martin Gaudreault afin de permettre la concrétisation d'un projet de développement de villégiature sur une partie désaffectée de sa gravière située au 38<sup>e</sup> chemin.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.5. 185.08.2018 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – CHALLENGE CYCLISTE DES BLEUETS DESJARDINS**

---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser le Challenge cycliste des Bleuets Desjardins à emprunter les rues et routes du territoire de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix lors du passage dans la journée du dimanche 2 septembre 2018.

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.6. 186.08.2018 OCTROI DE CONTRATS AUX PRODUITS B.C.C. INC. RECYCLAGE DE BOUES, MESURAGE ET ÉCHANTILLONNAGE DE L'ÉTANG 2 DE MÉTABETCHOUAN**

---

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais d'accorder aux Produits B.C.C. inc. les contrats suivants :

- Mesurage et échantillonnage de l'étang 2 de Métabetchouan pour la somme de 2 044,08 \$ excluant les taxes applicables
- Recyclage de boues municipales de l'étang 2 de Métabetchouan pour la somme de 7 380 \$ excluant les taxes applicables

***Adoptée à l'unanimité***

---

**4.2.7 187.08.2018 ACCEPTATION D'UNE QUITTANCE COMPLÈTE ET FINALE ENVERS LA COMPAGNIE CONSTRUCTION BON-AIR INC.**

---

M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

- De donner à Construction Bon-Air inc. ET, ses représentants, ayants droit, successeurs et assureurs une quittance complète, finale et définitive de toute réclamation de quelque nature que ce soit passée, présente ou future que vous avez eu ou que vous pourriez avoir contre Construction Bon-Air inc. ET, ses assureurs ou encore toute autre personne en relation avec les faits qui sont survenus le ou vers le 27 octobre 2017;
- Que ledit paiement de la somme de 16 620,37 \$ ne constitue pas une admission de responsabilité de quelque nature que ce soit de la part de Construction Bon-Air inc. ET ou des ses assureurs;
- Que le règlement hors cour intervenu est final et que l'encaissement ou le dépôt du chèque ci-joint signifie que vous ne présenterez aucune autre réclamation pour des dommages passés, présents ou futurs survenus suite à l'incident survenu le ou vers le 27 octobre 2017;

***Adoptée à l'unanimité***

**4.2.8. 188.08.2018 AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE – TRANSACTION ET QUITTANCE – CERTAINS RÉCLAMANTS DE LA RUE DES PRÉS**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan—Lac-à-la-Croix une Transaction et Quit-tance pour certains réclamants de la rue des Prés.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.3 CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE**

---

**4.3.1 189.08.2018 AUTORISATION D'UNE ACTIVITÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT NO 1000-07 – FESTIVAL D'AUTOMNE ET VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

---

M. Evans Potvin propose appuyé par M. Sylvain Lavoie d'autoriser Le Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité à tenir des activités dans le cadre du festival d'automne 2018 lequel aura lieu le samedi 15 septembre 2018, le tout en conformité au règlement n° 1000-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre.

Le conseil autorise également le versement d'une contribution financière de 2 000 \$ pour la tenue de l'activité.

*Adoptée à l'unanimité*

**4.4 RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

---

Monsieur le maire et chaque conseiller dressent le rapport des activités du conseil municipal.

- Comité de vérification des comptes
- Réunion Festivélo
- Représentation au tournoi de pétanque
- Réunion de l'Office municipal d'Habitation
- Réunion de la Villa du Presbytère
- Représentation à la 34<sup>e</sup> édition de la course de la Petite Patte
- Rencontres de citoyens
- Représentation au Festival du Cow-Boy à Chambord
- Entrevue radiophonique concernant les activités de la ville au poste 92,5 FM

**5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

---

Aucune correspondance.

**6. AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point.

**7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Questions sur les sujets suivants :

- Sur le développement des futurs terrains de la rue de la Plaine
- Remerciements à M. Martin Voyer, président de Festi-Vélo pour la réalisation de l'édition 2018

**8.**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 15, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***